



SAINT-PAUL TROIS-CHÂTEAUX

PROJET EDUCATIF DES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE LE « RUBIS'CUBE » ET « LOISIRS AU VENT »

Commune de La Baume de Transit, Bouchet, Rohegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Solérieux, Suze la Rousse et Tulette.

Période du 01/04/2019 au 31/12/2021

DATE : 26/02 /2019

Coordination du projet : Elus de la commission petite enfance-scolaire-jeunesse

Elu référent : Georgia Brun, Adjointe au Maire déléguée à l'extrascolaire, la petite enfance et à la jeunesse.

Service porteur : Education Jeunesse

Correspondants : Sylvie Colonna, Responsable du service Education Jeunesse, Lise Latour, Coordinatrice animation du service Education Jeunesse, Sandrine Sartre, Assistante administrative du Pôle Vie de la Cité, Flavie Wery et Ivan Jardon, Directeurs des ALSH, Nadine Grandin, Directrice du pôle Vie de la Cité.

Accusé de réception en préfecture 026-212603245-20190322-CM190320191101 -CC Date de télétransmission : 22/03/2019 Date de réception préfecture : 22/03/2019

SOMMAIRE

I. **PREAMBULE**.....Page 3

II. **DIAGNOSTIC**Page 4

Présentation des communes et de leurs ressources

III. **LES ACTEURS DU PROJET**.....Page 6

a) *Les enfants*.....Page 7

b) *Les familles*.....Page 7

c) *L'équipe pédagogique*Page 8

d) *Les partenaires*.....Page 9

- *institutionnels*

- *pédagogiques*

- *techniques*

IV. **LES INTENTIONS EDUCATIVES**.....Page 10

V. **LE FONCTIONNEMENT**.....Page 11

a) *Organisation*.....Page 11

b) *Moyens*.....Page 11

- *spatiaux (locaux et environnement)*

- *matériels*

- *budget*

c) *Evaluation*.....Page 13

I. PREAMBULE

Un grand changement s'est opéré à la rentrée 2018/2019 à Saint-Paul-Trois-Châteaux : le retour à la semaine scolaire de 4 jours, acté par un conseil d'école extraordinaire le 18 janvier 2018 et une délibération en conseil municipal le 08 Février 2018.

Forte de son expérience, la commune, qui prend en charge la gestion des accueils extrascolaire, pendant les vacances, et périscolaire le mercredi au RUBIS'CUBE depuis avril 2018, est soucieuse de maintenir la dynamique socio-culturelle créée par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Il est à noter qu'actuellement les enfants des communes de Clansayes et Solérieux, en l'absence de toutes structures scolaires et extrascolaire sur leurs territoires, sont rattachées à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Depuis la rentrée 2018/19, Saint-Paul-Trois-Châteaux accompagne donc aussi les enfants de 3 à 13 ans inclus du territoire le mercredi toute la journée.

La commune s'appuie principalement sur des équipes permanentes d'animation qui ont participé activement à toutes ces évolutions, offrant une continuité et des articulations entre temps périscolaires et extrascolaires, faisant vivre toutefois aux enfants de vrais temps de vacances.

Parallèlement, les communes de La Baume de Transit, Bouchet, Rochegude, Saint-Restitut, Suze la Rousse et Tulette organisent un accueil collectif de mineurs extrascolaire concernant les enfants de 3 à 13 ans inclus dans le cadre d'une mutualisation dont Tulette est porteuse.

Dans une volonté de coopération, et afin d'apporter une réponse adaptée aux familles des territoires concernés, une réflexion a été menée afin de permettre la mise en place d'une organisation des centres de loisirs commune.

Les accueils collectifs de mineurs de Loisirs au Vent et du Rubis'cube continueront de transmettre des valeurs éducatives partagées, en complément de celles de l'école et de la famille, nécessaires à la construction de l'enfant tels le vivre ensemble et l'estime de soi.

Dans une démarche de qualité pédagogique, nous proposons, dans des locaux appropriés, un accueil riche d'échanges de savoirs, le développement de la cohérence de la parole éducative de l'adulte autour de l'enfant, le principe de laïcité afin de permettre l'intégration de tous, avec leurs différences, et sans particularisme social, culturel, politique, régional ou religieux.

Une réflexion et une attention particulière sont apportées sur le développement de l'inclusion des enfants en situation de handicap, conformément à la loi de 2005.

Ce projet éducatif formalise la volonté de tous d'optimiser les ressources en faveur de l'enfant conjointement, lui permettant de grandir et de partager des moments de loisirs, de socialisation, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

II. DIAGNOSTIC

Présentation de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de ses ressources :

Située sur la rive gauche du Rhône, à l'est du canal de dérivation de celui-ci et du site nucléaire, Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'une superficie de 22 km², est une commune située en plein cœur de la Drôme provençale dans la région Auvergne Rhône-Alpes.

On compte depuis le début de l'année 2012 environ 9 000 habitants, suite à une hausse des naissances, notamment dans de nouveaux lotissements construits, et un vieillissement de la population. La population est issue de milieux socioculturels variés. De nouveaux lotissements et appartements sociaux ont été construits afin de favoriser la mixité sociale.

L'ensemble de la ville se caractérise par une forte hétérogénéité sociale, culturelle et fiscale. Le site nucléaire du Tricastin situé à 7 km de Saint-Paul-Trois-Châteaux favorise l'emploi de ce secteur et le mouvement de familles sur le territoire. Elles se sont progressivement implantées dans la commune et se sont impliquées dans différents secteurs, notamment associatifs, sportifs et culturels. Ceci a permis le développement de nombreuses structures et infrastructures communales.

C'est une ville qui innove, met en valeur les ressources de son territoire comme l'indique son label « Site remarquable du goût », ainsi que de nouvelles infrastructures. Elle est tournée vers l'enfance et la jeunesse, avec le label « Ville amie des Enfants » et favorise l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs par l'intermédiaire du CCAS. Une organisation en self a été mise en place progressivement dans les restaurants scolaires élémentaires où le « bio » est encouragé.

La ville et les associations qu'elle soutient mettent en place de nombreuses actions au profit de la population, comme par exemple :

- Le Salon du Livre et de la jeunesse, le Festival du Film
- Le Forum des métiers, le Job dating
- Le Festival Polynésien, la fête de la musique, les jeudis de l'été
- Ecoles et cinémas, la petite Bobine, les Racontoirs
- Les ateliers d'archéologie, les visites de la ville
- Une programmation culturelle pour tous les âges
- Les journées du patrimoine ainsi que des repas seniors etc...

Saint-Paul-Trois-Châteaux s'investit dans une politique jeunesse active. Elle est d'ailleurs membre du réseau Ville Amie des Enfants depuis 2007, et dans ce cadre, deux manifestations se déroulent chaque année : l'anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant en novembre, et la Nuit de l'Eau en mars. La Ville dispose d'une Adjointe chargée de la politique « Enfance-Jeunesse », d'une Adjointe chargée de la politique Scolaire et une référente UNICEF.

Pour articuler toutes ces actions, la commune a développé et mis en œuvre :

- Des services municipaux accessibles au plus grand nombre.
- Des déplacements facilités par des voies piétonnes et cyclables qui s'étendent d'un bout à l'autre de la commune.
- Une politique culturelle forte, qui s'appuie sur une médiathèque dynamique, une programmation de spectacles y compris en direction du jeune public, un cinéma et un musée actif auprès des jeunes écoliers.
- Une politique sportive d'aide aux associations et d'initiations à travers l'école et l'action des éducateurs municipaux des activités physiques et sportives.
- Un patrimoine communal riche et diversifié avec de nombreux équipements culturels et sportifs de grande qualité.
- Une volonté politique forte de permettre à chaque jeune Tricastin d'accéder à des activités culturelles et sportives, de s'informer et de participer à la vie de la commune (Conseil Municipal Jeunes, commission Jeunesse).
- Une longue expérience de partenariat entre associations et Ville.
- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité, de diversité et de réactivité.
- Une véritable politique de développement durable en direction notamment des enfants, directement en lien avec l'Education nationale et les enseignants.

Présentation des communes rurales et de leurs ressources :

Les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Rohegude, Saint-Restitut, Suze la Rousse et Tulette sont réunies autour de l'A.L.S.H. « Loisirs au Vent ». Elles comptent entre 841 et 1933 habitants et sont distantes au maximum de 18 km les unes des autres.

Chaque commune a nommé un élu enfance jeunesse pour la représenter au sein d'une commission dont l'objectif est de fixer les orientations de ce service de manière concertée.

Cette commission a décidé de nommer la commune de Tulette comme porteuse des actions enfance jeunesse.

Le territoire est rural et les emplois sont tournés essentiellement vers la viticulture et le nucléaire. La population est issue de milieux socioculturels variés. Les villages sont en constante évolution et les constructions nombreuses.

Actuellement, les communes de Rohegude et Tulette dépendent de l'académie d'Aix-Marseille alors que les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Saint-Restitut et Suze la Rousse de l'académie de Grenoble. Cela a pour conséquence des dates de vacances différentes lors des vacances d'hiver et de printemps et une ouverture sur l'une ou l'autre des académies, ce qui n'est pas satisfaisant pour les familles qui peuvent être amenées à trouver d'autres modes de gardes.

III. LES ACTEURS DU PROJET

Compte-tenu des besoins exprimés par nos populations et afin de permettre d'apporter une réponse adaptée et cohérente aux familles de nos communes respectives, un travail a été mené pour permettre la mise en place d'une action d'A.L.S.H. commune entre l'ensemble de ces communes, ainsi que la commune de Solérieux.

Afin de répondre au mieux à la nouvelle situation, les communes ont validé le fait que Saint-Paul-Trois-Châteaux soit organisateur des deux A.L.S.H.

Chacune des deux structures accueillera tous les enfants âgés de 3 ans à 13 ans révolus, avec comme repère l'inscription dans une école maternelle et le jour d'anniversaire des 14 ans de l'enfant.

L'amplitude d'ouverture sera de 7h30 à 18h30 chaque jour de fonctionnement.

Le Rubis'Cube fonctionnera sur les vacances scolaires de l'académie de Grenoble et Loisirs au Vent sur les vacances scolaires de l'académie de Grenoble.

a) Les enfants

➤ Généralités :

Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 13 ans révolus. Les périodes d'ouverture de chacune des structures seront déterminées chaque année par les communes signataires de la convention d'entente.

Sur l'A.L.S.H. du Rubi's Cube :

Période	Publics	Nombre de place maximum	- de 6 ans	+ de 6 ans
Mercredis	Enfants des communes signataires de la convention d'entente *	120 places	50 places	70 places
Vacances scolaires		150 places	60 places	90 places

Sur l'A.L.S.H. « Loisirs au Vent » :

Période	Publics	Nombre de place maximum	- de 6 ans	+ de 6 ans
Petites Vacances scolaires	Enfants de des communes signataires de la convention d'entente *	120 places	32 places	88 places
Vacances scolaires d'été		120 places	32 places	88 places

*Accueil des enfants des communes extérieures possible avec une tarification « hors commune »

Accusé de réception en préfecture
026-212603245-20190322-CM190320191101
-CC
Date de télétransmission : 22/03/2019
Date de réception préfecture : 22/03/2019

➤ **Les publics accueillis :**

• **Les enfants de 3 à 6 ans : public école maternelle**

- Besoins de repères, rituels, apprentissage de la vie en collectivité, importance de l'imaginaire.
- Un accueil spécifique sera mis en place pour les enfants âgés de tout juste 3 ans, entrant à peine dans la phase d'apprentissage de la vie en collectivité : salle aménagée exclusivement pour ce public avec des espaces définis et du matériel adapté (coin calme, ateliers en autonomie, jeux d'imitation).

• **Les enfants de 6 à 11 ans : public école élémentaire**

- Besoin d'un cadre et d'un rythme régulier pour évoluer
- Les enfants grandissent avec les nouvelles technologies
- Ils sont en pleine possession de leurs capacités motrices et en phase d'apprentissage réceptive, curieux
- On note l'importance de la bande de copains et un sens aigu de la justice

• **Les pré-adolescents de 11 à 13 ans révolus : public collégien**

C'est l'entrée dans la pré-adolescence, des envies de premiers pas vers l'autonomie, d'un besoin d'indépendance, de se dépenser, de dialoguer, d'échanger, de débattre... Il y a également lieu à conduire une prévention des conduites à risques.

• **L'enfant en situation particulière :**

L'enfant qu'il soit dans une situation familiale difficile, porteur de handicap ou souffrant d'un trouble de la santé est aussi un enfant en vacances.

Conscient que cet enfant peut demander une attention particulière et après évaluation des conditions nécessaire permettant d'offrir un accueil de qualité, l'équipe pédagogique observera l'enfant, adaptera sa posture et accueillera l'enfant dans les conditions les plus favorables possibles. L'équipe d'animation veillera à la bonne « cohabitation » de ces différents publics, en aménageant des espaces et des temps spécifiques au rythme de chacun, tout en favorisant l'esprit de groupe, d'entraide entre tous les âges sur des projets particuliers et dans les moments de la vie quotidienne.

Les familles peuvent demander un rendez-vous auprès du chef du service scolaire ou de la direction de l'accueil de loisirs.

b) Les familles

Même si l'accueil de loisirs représente un mode de garde pour les familles, il est aussi à leurs yeux un lieu riche d'apprentissages pour leurs enfants.

La confiance entre famille et professionnels est primordiale au sein de l'accueil de loisirs. La transparence autour des projets et la communication autour de l'enfant sont importantes.

Ainsi l'équipe pédagogique mettra en place des moments d'échange lors des temps d'accueils, et favorisera l'implication des familles sur les projets en s'appuyant sur leur savoir-faire.

Un descriptif de l'action sera transmis aux familles avant chaque ouverture et devra leur permettre d'avoir une information globale sur les activités qui seront proposées et les projets de la période. Cette information sera suffisamment détaillée pour qu'une famille n'ayant jamais inscrit son enfant puisse avoir tous les éléments pour comprendre le contenu de l'action ainsi que les modalités d'inscriptions.

c) L'équipe pédagogique

➤ **La direction :**

Elle est assurée par du personnel qualifié soit BPJEPS animateur mention « loisirs tous publics » soit BAFD.

La direction :

- Est garante de la sécurité de tous les enfants accueillis
- Elabore et met en œuvre le projet pédagogique dans la continuité du projet éducatif
- Impulse le projet pédagogique et de vérifie la cohérence des actions menées en fonction des objectifs fixés.
- Crée une dynamique d'équipe et une implication de tous dans le travail au quotidien.
- Anime les réunions d'équipe
- Favorise la bonne cohésion de l'équipe
- Assure la formation en continu de tous les animateurs
- Assure le lien avec l'organisateur
- Est à l'écoute de l'équipe, des parents et des enfants.
- Veille à l'organisation générale du centre, tant au niveau administratif, que financier ou humain.
- Vérifie le pointage des enfants à leur arrivée et à leur départ
- Contrôle les fiches sanitaires des enfants.
- Effectue le suivi des produits pharmaceutiques

La direction peut être complétée par un adjoint selon l'effectif des enfants accueillis et conformément à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Les missions relatives au poste d'adjoint seront établies par la direction.

➤ **L'équipe d'animation et les intervenants :**

L'équipe d'animation est composée principalement par du personnel communal permanent, tous qualifiés BAFA/ BPJEPS ou justifiant de plusieurs années d'expérience dans l'animation. L'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants pour enrichir les projets.

Tous ont un rôle éducatif auprès des enfants, leur démarche doit être cohérente et adapté à l'enfant en vacances.

● **Rôle de l'animateur et de l'intervenant :**

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Il le respecte en tant qu'individu à part entière, il est à son écoute, répond à sa demande et veille à la bonne intégration de chacun dans le groupe
- Il est force de proposition de projets d'animation et d'activité en adéquation avec les objectifs du projet pédagogique et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- Il participe activement à la dynamique d'équipe
- Il a une attitude exemplaire et un langage adapté auprès de tous : enfants, familles, collègues

- Il connaît les règles de sécurité
- Il veille au respect des règles de vie
- Il gère complètement son groupe et son activité de la préparation au rangement
- Il veille à maintenir un cadre sécurisé, propre et agréable pour tous
- Il fait part à la direction des problèmes rencontrés (même minimes)
- Il guide et soutient les initiatives des enfants ou des jeunes (projets, ...) et implique les enfants et les jeunes dans la vie quotidienne, la vie collective.
- Il favorise l'intégration de chacun dans la vie du groupe et veille à respecter le rythme des enfants, être à l'écoute / repérer les besoins.
- Il favorise les activités de découverte et tant à faire de ce temps de loisirs, un véritable temps de vacances.

- **Recrutement :**

Afin de pourvoir au nombre d'agents nécessaires au respect du taux d'encadrement, ou de remplacer le personnel en congés, l'équipe pédagogique peut être complétée par des directeurs et/ou animateurs saisonniers si besoin et conformément à la réglementation des ACM. Leur rôle est identique à celui du personnel permanent.

Les embauches se feront selon les nécessités du service et une priorité sera donnée au jeunes habitants les communes signataires de la convention d'entente.

➤ **L'équipe de restauration :**

Le service de restauration, en liaison chaude ou froide, est assuré par le personnel communal des restaurants scolaires, qui est formé à la méthode HACCP. L'équipe assure le suivi sanitaire, le service des plats et la propreté des espaces de restauration.

L'entretien des locaux est assuré en régie et selon la période par une entreprise externe.

d) Les partenaires

➤ **Institutionnels :**

- La DDCS de Valence : les accueils de loisirs sont agréés par les services de la DDCS.

- Les locaux sont agréés par la Protection Maternelle Infantile pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

- Le CCAS : le Centre Communal d'Action Sociale apporte une aide financière aux familles de Saint Paul Trois Châteaux sous certaines conditions.

- La CAF : la Caisse d'Allocations Familiales est un partenaire financier notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

➤ **Pédagogiques :**

De nombreux partenariats sont déjà mis en place pour des activités spécifiques, en particulier :

- Association Bourg en transition : développement durable, écocitoyenneté, connaissance écologique...
- Musée d'archéologie de la ville
- Une grande participation de la médiathèque de la ville, avec animation auprès des enfants, proposition de formation au conte pour les animateurs, aménagement de

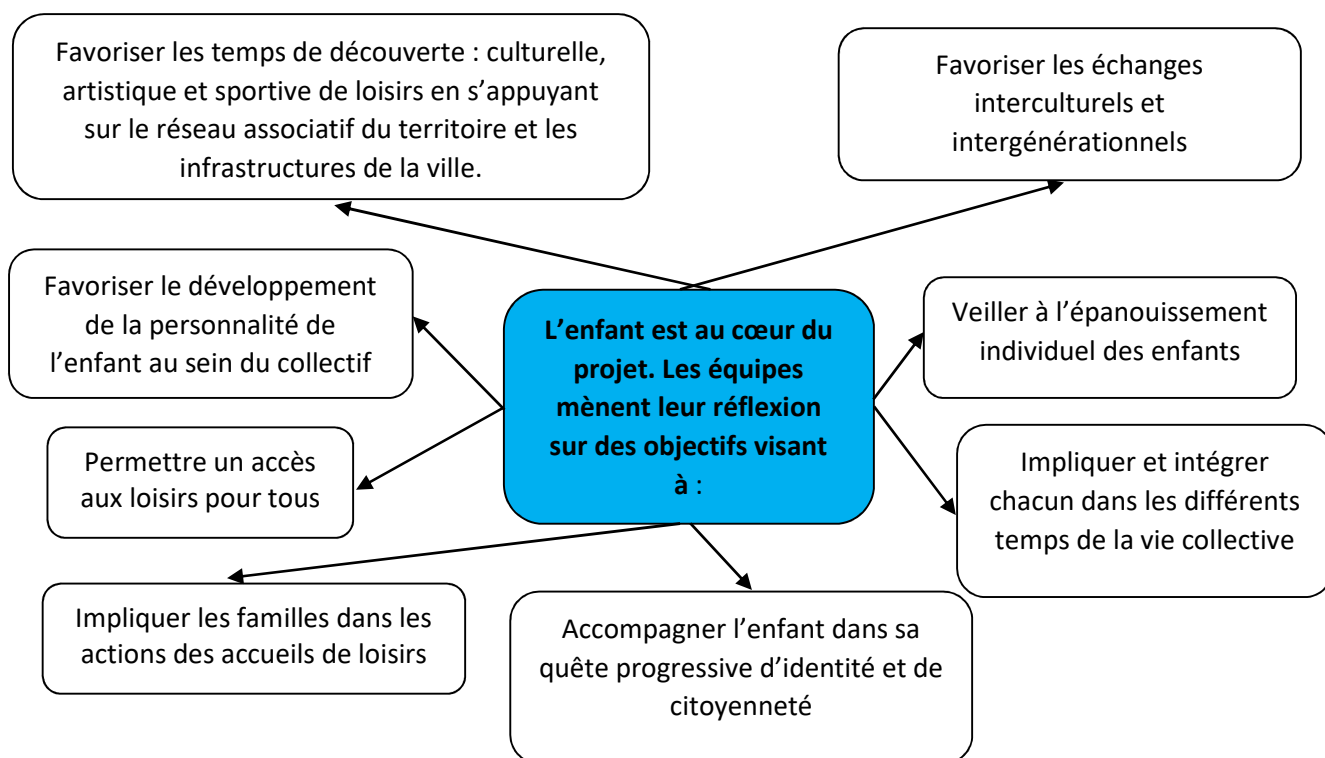
l'espace et prêt de livres pour rendre la lecture accessible à tous, et donner le goût de lire.

- L'EHPAD Les Fleuriades
- Les Centres Musicaux Ruraux, associations agréées "jeunesse et éducation populaire" qui favorisent l'accès à la musique pour tous
- La communauté de communes, futur partenaire pour des projets liés au respect de l'environnement

➤ **Techniques :**

- Les services Techniques des communes de Tulette et Saint-Paul-Trois-Châteaux apporte une aide à la logistique
- Le service communication met en place les outils d'information auprès des familles
- Le service des sports met à disposition les structures sportives
- Le service Jeunesse scolaire se charge des relations avec les familles en cas de problème et de l'élaboration du planning des agents
- Le guichet unique gère les inscriptions et encaisse les paiements

IV. LES INTENTIONS EDUCATIVES :



L'équipe permanente d'animation dispose :

- De temps d'élaboration et de réflexion en équipe afin d'élaborer un projet pédagogique pour chaque session d'accueil en lien avec le projet éducatif

- De temps de préparation individuel pour construire son projet d'animation en cohérence avec les objectifs fixés collectivement.

V. LE FONCTIONNEMENT :

a) Organisation

Le guichet unique centralise les inscriptions.

Voir le règlement intérieur.

Le règlement est établi pour fixer les modalités d'accueil, de fonctionnement, d'horaires, d'inscription, de réservation et de paiement.

b) Moyens

➤ **Spatiaux de l'A.L.S.H. du Rubis'Cube :**

Les locaux du Rubis'Cube se situent chemin des Goumoux à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

C'est un espace constitué de plusieurs modules, de plus de 800 m² de plain-pied.

- 1 Salle commune et d'animation de 179 m²
- 5 Salles d'activité de surface équivalente : surface utile globale 220 m²
- Espace restauration de 184 m² comportant une cuisine de 24 m², un local technique de 12 m² et une salle de restauration de 148 m²
- 1 salle de repos de 61 m²
- 1 bureau de direction de 14 m²
- 1 bureau de 11 m²
- 1 salle de travail de 30 m²
- 1 infirmerie de 11 m²
- Sanitaires et douches d'une surface globale de 57 m²
- 2 locaux de rangement de 6 m² et 4 m²
- Dégagements, circulation : 36 m²
- 1 préau abrité de 149 m²

L'environnement est propice à une diversité d'activités, le lieu étant excentré de la ville, mais avec des structures sportives communales à proximité : centre de loisirs 2003 avec piscine couverte et bowling, gymnase du Resseguin, la coulée verte, une piste de course, un stade de foot....

➤ **Spatiaux de l'A.L.S.H. de Loisirs au Vent :**

Les locaux se situent 45 rue des Oliviers à Tulette.

Les bâtiments affectés au centre de loisirs représentent :

Au rez-de-chaussée :

- 1 jardin clôturé de 1519 m², doté de deux marabouts couverts mais non fermés, durant la période estivale.
- Une salle d'activités de 139 m² avec une petite mezzanine (stockage),
- Une salle d'activités de 82 m²,

- Des sanitaires entre les deux salles ci-dessus ainsi qu'une douche,
- Une salle d'activité de 22m²
- Un local poterie (uniquement pendant la période d'été),
- Une réserve de 82 m² pour le matériel,
- 2 bureaux d'environ 20 m²,
- Des sanitaires donnant sur le jardin.

A l'étage :

- 3 salles d'activités d'environ 30 m²,
- 2 petits bureaux d'environ 12 m²,
- Plusieurs sanitaires pour les enfants de maternelle et les adultes.

A 100 m du pôle enfance :

- L'espace de restauration qui comporte 2 réfectoires avec l'espace cuisine au centre, un espace de stockage avec une petite buanderie, un bloc sanitaire,
- Un accès à la piscine durant les vacances d'été,
- Un accès à la cour de l'école primaire en été,
- Un accès à la salle de motricité de l'école maternelle durant les vacances d'été afin d'organiser l'espace de repos des plus petits.

Il y a par ailleurs la possibilité d'utiliser deux marabouts couverts mais non fermés, durant la période estivale.

➤ Le budget :

Une ligne budgétaire communale spécifique est réservée pour les activités (investissement, fournitures, petits équipements, achats de prestations de service, transports...)

La présence à l'accueil de loisirs est payante pour toutes les familles.

Le tarif est calculé en référence au barème de quotient familial CAF (voir règlement intérieur).

Les familles peuvent bénéficier des bons CAF sous conditions.

Une aide CCAS existe pour les habitants de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

La Mutuelle Sociale Agricole (MSA) apporte aussi une aide financière pour ses affiliés sous conditions.

c) L'évaluation

Un premier bilan du projet éducatif s'effectuera fin 2019 au niveau de la fréquentation, du fonctionnement, de l'organisation, des objectifs.

Les équipes pédagogiques établiront l'évaluation et le bilan de chaque période.

Ces bilans permettront de réajuster le fonctionnement des accueils et améliorer les démarches pédagogiques.

Fait à Saint-Paul Trois Châteaux, le

Le Maire
Jean-Michel CATELINOIS

Accusé de réception en préfecture 026-212603245-20190322-CM190320191101 -CC Date de télétransmission : 22/03/2019 Date de réception préfecture : 22/03/2019
